



PROJET ASSOCIATIF

NOUS AUSSI

2016-2020

43 ROUTE DE COLLONGES
74 106 VETRAZ-MONTHOUX

Préambule

Le projet associatif est un document qui définit l'Association NOUS AUSSI et ses orientations en vue d'offrir un accompagnement qualitatif aux personnes en situation de handicap principalement mental.

Couvrant la période **2016-2020**, il présente l'Association, précise ses **valeurs**, ainsi que ses **objectifs**, et les **moyens** à mettre en œuvre pour les atteindre. Des **fiches actions** assorties d'un échéancier garantissent la volonté associative dans ses **orientations**. Ces fiches sont présentées dans un document distinct, version détaillée des actions et de leur **programmation**.

Il permet fondamentalement d'être en adéquation avec les attentes des **personnes accompagnées**, de fédérer les acteurs en **interne**, et de mobiliser les acteurs **externes**.

Il a été élaboré à partir d'une **démarche participative**. Les différents acteurs de l'Association ont été consultés pour son élaboration :

- D'une part, les personnes accompagnées, les familles ainsi que les professionnels via la diffusion d'une enquête-valeurs à grande échelle ;
- D'autre part, les membres du bureau, la direction générale, les directeurs des différents pôles et les directrices des fonctions supports via des entretiens individuels ou collectifs et des groupes de travail.

Sommaire

1 – Historique et faits marquants	4
2 – Présentation de l'Association NOUS AUSSI	4
2.1 Une culture de la bienveillance partagée par ses membres et ses professionnels	5
2.2 Une organisation structurée autour de trois pôles d'activité	5
2.3 Une coordination entre les différents pôles d'activités	7
3 – Identité et vocation	7
4 – Valeurs	8
4.1 Personnalisation de l'accompagnement	8
4.2 Autonomie.....	8
4.3 Préservation du lien familial	8
4.4 Professionnalisme	8
4.5 Lisibilité.....	9
4.6 Engagement et solidarité	9
5– Missions et positionnement	9
5.1 Cinq missions complémentaires	9
5.2 Principales missions à l'égard de la personne en situation de handicap.....	10
5.3 Principales missions à l'égard des familles	10
5.4 Principales missions à l'égard de l'environnement.....	10
5.5 Principales missions à l'égard des professionnels	10
5.6 Le territoire d'intervention de l'Association	10
6 – Vision à moyen terme	11
6.1 Ce que NOUS AUSSI veut être.....	11
6.2 La nécessité de se projeter	11
6.3 Les engagements de NOUS AUSSI.....	12
7– Orientations stratégiques et actions prioritaires	14
8– Fiches actions et programmation	16
8.1 Orientation 1 : Personnalisation et qualité de l'accompagnement en adéquation avec les besoins et les attentes des personnes accompagnées.....	16
8.2 Orientation 2 : Consolidation de la gouvernance et du fonctionnement de l'Association	18
8.3 Orientation 3 : Ouverture sur l'environnement et renforcement de la communication externe	20
8.4 Orientation 4 : Affirmation de la place des familles	24
8.5 Orientation 5 : Promotion des ressources humaines et des compétences professionnelles	27
9 – Planification des fiches actions	30
10– Démarche d'évaluation et pilotage	31
10.1 Evaluation de la mise en œuvre du projet associatif	31
10.2 Validité du projet associatif	31

1 – Historique et faits marquants

L'Association NOUS AUSSI est créée en 1959 par des **parents d'enfants déficients intellectuels** du Nord de la Savoie et du Pays de Gex dans le but d'ouvrir une école pour leurs enfants. Son développement s'est fait **par strates** sur une période de 50 années. L'association n'a cessé d'étendre et de diversifier son activité sur tout le département de la **Haute-Savoie et principalement sur l'agglomération d'Annemasse, le Genevois, le Pays de Gex et le Chablais.**

Entre 1960 et 1967, l'Association crée un **Institut Médico-Pédagogique (IMP)** et un **Institut Médico-Professionnel (IMPro)** ainsi qu'un **Centre d'Aide par le Travail C.A.T.**

En 1974, elle construit un **internat pour enfants.**

Entre 1980 et 1988, elle ouvre un **foyer d'hébergement pour adultes** et un **service occupationnel pour les adultes** ne pouvant prétendre au statut de travailleur handicapé.

Un nouveau **foyer pour adultes** est ouvert **en 1990** et le **SESSAD en 1992.**

En 2000, l'Association construit un **foyer de Vie** et ouvre **l'annexe du CAT** à Saint Julien en Genevois.

En 2010, elle met en place un **service d'accueil temporaire** avec possibilité d'hébergement sur les communes de Vétraz-Monthoux et de Saint Julien en Genevois.

En 2013, elle crée un **Service d'Accueil Transitoire pour Travailleurs Handicapés Adultes Vieillissants (SATTHAV)** à l'adresse des travailleurs handicapés de l'ESAT.

2 – Présentation de l'Association NOUS AUSSI

NOUS AUSSI est une **Association loi 1901 à but non lucratif**, déclarée en Préfecture le 24 juillet 1959. Elle est administrée par un Conseil d'Administration de vingt-six membres maximum qui sont élus par l'Assemblée Générale annuelle pour une durée de trois ans renouvelable. Les Administrateurs sortants sont rééligibles par tiers.

Le Conseil d'administration choisit parmi ses membres un bureau composé de cinq à douze personnes. Le mandat des membres du bureau est de trois années renouvelables. Tout membre (actif, honoraire, de droit, coopté ou invité) a pris connaissance du projet associatif de NOUS AUSSI et déclare **adhérer aux valeurs** définies dans ce projet. Chaque membre intervient à titre **bénévoé.**

2.1 Une culture de la bientraitance partagée par ses membres et ses professionnels

NOUS AUSSI est une Association **dynamique** et **proactive**, qui s'inscrit dans une démarche d'**amélioration continue de la qualité** de l'accompagnement et d'adaptation aux besoins des personnes accompagnées.

L'éthique de la bientraitance apporte un cadre à sa réflexion et son action. Elle se caractérise par la volonté de prendre des décisions justes, responsables et soucieuses du bien-être des personnes accompagnées dans le respect de leurs choix et dans l'adaptation la plus juste à leurs besoins.

La bientraitance est la valeur phare de l'association, un principe supérieur qui gouverne les autres valeurs.

La bientraitance se décline :

- Sur le plan physique, matériel, psychologique et social, en garantissant un juste **équilibre** entre **l'autonomie et la sécurité** des personnes accompagnées ;
- Sur le plan de l'engagement et de l'implication des familles, en garantissant un **soutien aux familles** et la participation à la **vie démocratique** de l'Association ;
- Sur le plan du fonctionnement de l'association, en garantissant un **soutien des professionnels** dans leur démarche de bientraitance.

2.2 Une organisation structurée autour de trois pôles d'activité

L'Association est aujourd'hui organisée **en trois pôles** :

- Le pôle enfants qui comprend un IME (Institut Médico-Educatif) et un SESSAD (Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile) ;
- Le pôle habitat qui comprend un foyer d'hébergement, un foyer de vie, des appartements de soutien, un SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale) ainsi qu'un SATTHAV (Service d'Accueil Transitoire pour Travailleurs en situation de Handicap Vieillissants) ;
- Le pôle travail qui comprend un ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail), réparti sur deux sites.

Cette organisation lui permet d'apporter des **réponses diversifiées et complémentaires** dans le parcours des personnes accompagnées.

Elle dispose également d'un **siège social** qui comprend une **direction générale, une direction des ressources humaines et une direction administrative et financière**. Il est situé à Vétraz-Monthoux, dans l'agglomération d'Annemasse, dans le département de la Haute-Savoie.

L'Association compte aujourd'hui près de **300 personnes accompagnées** et emploie près de **230 salariés**.

- **Le pôle enfants**

L'Association gère un **IME**, sur le site de Vétraz-Monthoux, agréé pour 80 places, qui accueille des enfants, adolescents et jeunes adultes de 6 à 20 ans et plus en situation de handicap mental. L'établissement assure une **éducation adaptée** et un **accompagnement médico-social** aux enfants. Les équipes de cet établissement y mettent donc en œuvre un accompagnement tendant à favoriser **l'intégration** dans les différents domaines de la vie, de la **formation générale et professionnelle**.

Elle gère également un **SESSAD** qui accompagne des enfants qui présentent un retard mental, dans les apprentissages, un retard du développement et/ou des troubles de la personnalité, ou des troubles envahissants du développement (TED). L'objectif est d'apporter à l'enfant **une aide et des soins** et d'**accompagner les familles**.

- **Le pôle habitat**

L'Association gère des **foyers d'hébergement** sur le site de Vétraz-Monthoux et à Saint Julien en Genevois dont la capacité est de 82 places au total. Ils accueillent sur les temps de vie quotidienne des **adultes travaillant en ESAT**. La mission des foyers d'hébergement est d'assurer « le gîte et le couvert » des personnes accueillies. L'équipe éducative accompagne au quotidien les personnes accueillies dans le souci de leur bien-être, de leur épanouissement et de leur sécurité.

Pour les adultes de plus de 40 ans et ne travaillant qu'à mi-temps à l'ESAT, un **SATTHAV**, service d'accompagnement temporaire des travailleurs handicapés vieillissants, est en place. Il accueille 8 résidents.

L'Association gère aussi des **appartements de soutien**. 24 personnes vivent en colocation, dans des appartements en ville, à Annemasse et à Saint Julien en Genevois. Ils en sont les sous-locataires, le locataire étant l'Association.

Le **Foyer de Vie** accueille 24 usagers. Tous sont atteints de déficience intellectuelle avec troubles du comportement associés.

Le **SAVS** d'une capacité de 21 personnes s'adresse à toute personne adulte vivant dans un rayon de 15 kilomètres autour d'Annemasse et reconnue comme déficiente intellectuelle par la MDPH. Il contribue à la réalisation du projet de vie de ces personnes par un accompagnement adapté favorisant le maintien en milieu de vie ordinaire.

L'Association gère aussi un **service d'accueil temporaire**. La personne est accueillie avec un projet identifié et reconnu. La durée d'accueil ne peut excéder 90 jours par année civile.

- **Le pôle travail**

L'E.S.A.T. œuvre pour l'intégration socio- professionnelle de personnes en situation de handicap. L'établissement propose des réponses adaptées au projet des travailleurs qu'il accueille et des solutions sur mesure aux entreprises partenaires.

La **structure principale** est située à Vétraz-Monthoux. Une **annexe** est située à Saint Julien en Genevois. L'établissement accueille 168 travailleurs en situation de handicap.

2.3 Une coordination entre les différents pôles d'activités

Une nouvelle équipe dirigeante et gouvernante, de nouveaux professionnels cadres et un bureau renouvelé avec un nouveau président, permet des conditions favorables au changement. Deux directeurs ont, de par leur ancienneté, une connaissance de l'association et de son histoire.

Il existe une **recherche du juste positionnement** entre les membres du Conseil d'Administration et les professionnels et une **clarification** du rôle de chacun a été apportée.

Cette communication accrue favorise une **confiance et une complémentarité**.

Le Conseil d'Administration prend des **décisions** à l'aune de ce qu'il voudrait que l'association soit dans 5 ans, en développant une **vision prospective**. Les décisions sont actées et éclairées à partir d'éléments objectifs apportés par l'équipe de direction, qui ensuite, met en œuvre un **plan d'actions** à partir des orientations stratégiques déterminées.

3 – Identité et vocation

L'Association dans sa vocation d'accompagnement de la personne en situation de handicap, met en avant un **accompagnement médico-social**, qui constitue une **dimension majeure de ses interventions**. Elle **s'inscrit dans une préoccupation forte de respect de la dignité de la personne accompagnée**. Elle est une Association **historique, dynamique localement et implantée** sur son territoire historique.

Ses spécificités sont les suivantes :

- **Un rayonnement local, un nom et un logo** qui véhiculent une **bonne image**.
- Un organisme dont le marqueur d'identité est le **handicap mental** même si elle peut s'ouvrir à d'autres formes de handicap.
- Combative et militante, l'Association a pour vocation de défendre **la cause du handicap mental** auprès des pouvoirs publics et du grand public.
- **Une philosophie « NOUS AUSSI »** : l'Association est, historiquement et culturellement, une association **familiale et indépendante**.
- L'association **accompagne des personnes aux besoins complexes** (troubles du comportement, déficiences lourdes, troubles associés) en cherchant à proposer et mettre en œuvre des solutions adaptées.

4 – Valeurs

Les valeurs de NOUS AUSSI, émanant du projet associatif précédent ont été **réinterrogées** compte tenu des **évolutions institutionnelles et environnementales** de ces dernières années et du changement de vision des membres et des professionnels de NOUS AUSSI sur **l'identité** même de l'Association.

L'ensemble des acteurs (administrateurs, direction générale, directeurs de pôles, directrices des fonctions supports, professionnels, personnes accompagnées et familles) ont été sollicités afin de redéfinir collectivement les valeurs qui les animent aujourd'hui. Cette réflexion a abouti à un **consensus fort** dont le résultat est présenté ci-dessous :

4.1 Personnalisation de l'accompagnement

Cette valeur s'appuie sur une nécessaire **adaptation de l'accompagnement** aux **besoins et aux attentes** des personnes accompagnées. **L'écoute de la personne accompagnée** est une démarche primordiale qui demande à chaque accompagnant de faire abstraction de ses propres préoccupations et d'être **disponible**.

L'Association est garante de la **primauté de la personne**, de sa **dignité** et de son **intégrité**. Il convient de la considérer comme un **sujet** et un **individu à part entière**.

Cela passe par le respect de la personne accompagnée dans son **individualité**, **sans jugement de valeur**, ni discrimination, par la garantie des moyens d'accès à une **vie spirituelle** et par la volonté de respecter et d'accompagner sa **vie affective** et sa **sexualité**.

4.2 Autonomie

Il s'agit d'une valeur qui tend à favoriser **l'expression des besoins** et le **libre-arbitre** des personnes accompagnées. L'Association leur donne la possibilité d'exprimer leur **choix**.

Elle recherche **le niveau d'autonomie** adapté aux **capacités** de chaque personne accompagnée en veillant à **ne pas la mettre en danger**. Elle se donne pour objectif de développer ses **potentialités** et de maintenir ses **acquis** par une **évaluation continue** de ses besoins et attentes. Elle contribue à **prévenir** l'aggravation du handicap et l'apparition du sur-handicap.

Enfin, elle favorise la **citoyenneté** des personnes accompagnées et leur **inclusion** dans la société.

4.3 Préservation du lien familial

Compte-tenu de l'histoire de l'Association, la **place des familles et des proches** est une question **importante**. Cette valeur s'appuie sur le **maintien des relations avec la famille** dans le respect du **choix** de la personne accompagnée et dans son **intérêt**.

Au-delà, il s'agit de **promouvoir le lien familial**, en particulier pour les personnes accompagnées au sein du **pôle enfants**.

L'Association s'appuie aussi sur une démarche d'**écoute** des familles pour prendre en compte leurs **attentes** et leur apporter un **soutien**.

4.4 Professionnalisme

L'Association est garante des **compétences**, de **l'expertise** et de la **formation** des professionnels dans une démarche **pluridisciplinaire**. Elle veille à la construction des **outils** nécessaires à la **qualité de vie** des personnes accompagnées et à la **qualité de travail** des professionnels.

Elle s'inscrit dans une **démarche qualité** permettant l'interrogation des **pratiques professionnelles**, la **recherche-action**, **l'évaluation continue** des compétences et de l'efficacité des outils mis en œuvre.

Cette valeur s'appuie aussi sur une démarche d'**ouverture** sur l'extérieur qui permet à l'Association de s'enrichir de **l'environnement** et des **partenariats externes**.

4.5 Lisibilité

Cette valeur s'appuie sur la nécessité d'entretenir un **lien de confiance** avec les familles et les proches des personnes accompagnées. Cette lisibilité répond également aux attentes des **partenaires externes** avec lesquels un travail de coordination est engagé.

L'Association se porte garante de la **circulation** de l'information auprès des parties prenantes de l'accompagnement en privilégiant une démarche de **dialogue** et de **transparence**.

4.6 Engagement et solidarité

Cette valeur s'appuie sur une **communauté d'intérêts** entre les personnes accompagnées, les familles, les professionnels, les administrateurs et les partenaires externes.

L'Association se porte garante du **projet, des valeurs et d'un esprit militant**. Elle affiche une volonté de **transformation sociale** et d'**interpellation** pour que la situation des personnes en situation de handicap soit reconnue, des solutions identifiées collectivement et l'accès au droit et aux dispositifs de droit commun facilité.

Pour cela, elle promeut **l'engagement des bénévoles, l'implication des professionnels et le travail en réseau et en partenariat**.

5 – Missions et positionnement

5.1 Cinq missions complémentaires

- **Accompagner** des personnes principalement en situation de handicap mental de façon bienveillante et dans le but de favoriser l'autonomie la plus grande ;
- **Apporter** du soutien à leurs familles et à leurs proches ;
- **Proposer** une réponse de proximité aux personnes accompagnées et à leur famille ;
- **Assurer** une mission de service public auprès de personnes vulnérables en gérant des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- **Porter** un projet militant de sensibilisation au handicap mental et peser dans le débat public.

5.2 Principales missions à l'égard de la personne en situation de handicap

- **Favoriser** son accès à l'apprentissage, à la vie sociale, aux soins, à une activité professionnelle et à des activités de culture et de loisirs ;
- **Faciliter** son intégration dans le milieu ordinaire (accès au droit et aux dispositifs de droit commun) tout en garantissant des conditions de sécurité optimales ;
- **Promouvoir** l'autonomie et la responsabilisation des personnes accompagnées ;
- **Assurer** la continuité et la fluidité de la prise en charge et du parcours de vie.

5.3 Principales missions à l'égard des familles

- **Conseiller, informer, orienter et aider** les familles à faire valoir leurs droits ;
- **Ecouter, soulager** les familles et leur permettre de se rencontrer et de se retrouver.
- **Contribuer** à la formation des familles pour les soutenir et les accompagner dans leur posture et leurs questionnements.

5.4 Principales missions à l'égard de l'environnement

- **Militer** pour favoriser l'intégration des personnes accompagnées à la société civile ;
- **Coopérer** avec l'environnement de proximité (partenaires institutionnels, collectivités locales, associations, partenaires libéraux, bénévoles).

5.5 Principales missions à l'égard des professionnels

- **Garantir** l'expertise, les compétences et une formation continue des professionnels et assurer la qualité des recrutements ;
- **Favoriser** les conditions du dialogue social, être à l'écoute des professionnels, veiller à la qualité de vie au travail ;
- **Assurer** un traitement équitable des salariés et favoriser la mixité et l'égalité professionnelle ;
- **Permettre** la transmission des compétences et des savoir-faire, favoriser la mobilité professionnelle et le travail pluridisciplinaire.

5.6 Le territoire d'intervention de l'Association

L'Association intervient sur tout le département de la **Haute-Savoie et principalement sur l'agglomération d'Annemasse, le Genevois, le Pays de Gex et le Chablais**. Elle développe aussi une dimension **plus régionale** au niveau de ses **partenariats** et des **coopérations** possibles.

6 – Vision à moyen terme

La vision correspond à la **projection de NOUS AUSSI** dans l'avenir, sur une période de **cinq années**, de 2016 à 2020. Cette vision influence les **orientations stratégiques** de l'Association et de ses établissements et services, ainsi que les **actions à conduire**.

6.1 Ce que NOUS AUSSI veut être

NOUS AUSSI est une association **familiale**, gestionnaire d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux à but non lucratif qui apporte des **réponses adaptées et de proximité** aux besoins de personnes **principalement en situation de handicap mental**.

Sa **mission principale** est de les accompagner dans leur **projet de vie**, en recherchant systématiquement l'expression de leurs **choix**, de leurs **attentes** tout en associant leur **famille et représentants légaux** à l'élaboration, la mise en œuvre, l'évolution et l'évaluation de leur projet. La finalité est de tendre vers une réelle **égalité des chances** pour les personnes accompagnées au sein d'une **société inclusive**.

Elle est une Association **ouverte** sur son environnement qui développe un **travail en réseau** et l'échange de **bonnes pratiques professionnelles** entre **pôles, associations et acteurs de la vie locale, publics et privé**.

6.2 La nécessité de se projeter

Le projet associatif s'appuie sur **cinq orientations stratégiques** qui vont permettre de clarifier les perspectives de NOUS AUSSI sur la période de 2016 à 2020.

Ce projet associatif permet de **consolider** une **vision associative** qui conforte **l'identité, les perspectives** à moyen terme et les **intentions** de l'Association.

Il permet fondamentalement d'être **en adéquation avec les attentes des personnes accompagnées**, de **mobiliser** les acteurs en interne, et de **fédérer** les acteurs externes, en privilégiant les valeurs, le sens et la **compréhension des changements**.

Le **projet associatif** constitue l'élément **fondateur** qui permet aux **projets des établissements et des services** de NOUS AUSSI de se construire dans la cohérence autour de plusieurs **axes stratégiques** :

- Promotion de **l'autonomie et de la qualité** de vie ;
- **Personnalisation** de l'accompagnement ;
- Respect des **droits et participation** des usagers ;
- Sécurité et prévention des **risques** ;
- **Organisation** et fonctionnement ;
- **Ancrage** territorial et **ouverture** sur l'environnement.

Ce projet apporte une **vision** de l'Association :

- Dans son **fonctionnement interne**, son **évolution**, son **développement**, la **qualité** de son accompagnement et la solidité de sa **gouvernance**.
- En tant qu'institution qui souhaite affirmer son **positionnement** et son **poids** dans un **environnement externe en pleine mutation**.

6.3 Les engagements de NOUS AUSSI

L'Association s'inscrit dans six engagements déclinés dans son projet associatif et relayés par ses projets d'établissements et de services :

Engagements	Intentions de l'Association
<p align="center">Personnalisation de l'accompagnement et expression des personnes</p>	<p>Des modalités d'accompagnement dignes et adaptées à la situation des personnes, en veillant à améliorer leurs conditions d'accueil et d'habitat pour développer leur capacité à devenir actrices de leur projet de vie.</p> <p>Des dispositifs d'accompagnement extérieurs pour faciliter l'intégration des personnes en milieu ordinaire et développer toute démarche d'intégration et d'inclusion dans les dispositifs de droit commun.</p>
	<p>Une expression des choix de vie des personnes accompagnées en leur offrant la possibilité de participer aux instances, commissions de travail et groupes de parole.</p>
	<p>Une réflexion pour favoriser la mise en œuvre de nouvelles modalités d'accompagnement pour des publics aux besoins spécifiques (personnes en cessation d'activité professionnelle, personnes vieillissantes, personnes ayant des troubles du spectre autistiques et personnes vivant en couples).</p>
	<p>Des réponses adaptées sous la forme d'accueils séquentiels, de répit avec ou sans agrément d'accueil temporaire, en accord avec le Conseil Départemental et l'Agence Régionale de santé et dans le cadre du fonctionnement des établissements/services et des agréments.</p>
<p align="center">Qualité de l'accompagnement</p>	<p>Un ensemble de moyens et de repères conceptuels diversifiés et éprouvés, une démarche de formalisation et d'évaluation d'un projet personnalisé et une démarche de bienveillance étayée.</p>
	<p>La mise en œuvre et le suivi des plans d'action programmés par les évaluations interne et externe.</p>

Engagements	Intentions de l'Association
Partenariats, financements et gouvernance	<p>Une participation active aux réseaux en lien avec l'activité de l'association.</p>
	<p>Une sécurisation des moyens et ressources à disposition de l'association par la contractualisation d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) et par la diversification des sources de financement.</p>
	<p>Une politique de développement adaptée sur le territoire par la mise en œuvre de dispositifs innovants, via ou hors procédures d'appels à projets, en développant toute forme de partenariats et de travail en réseau.</p>
Place des familles	<p>Un encouragement des familles et des amis à adhérer et à rejoindre activement l'Association pour apporter leur contribution à la réflexion et à l'accompagnement au service des personnes en situation de handicap.</p>
	<p>Un accompagnement, une écoute et une information dédiés aux familles (formation, outils, réunions à thème etc.).</p>
Ressources Humaines	<p>Une démarche de professionnalisation des personnels de façon à garantir la continuité, la cohérence et l'adaptation des modalités d'accompagnement.</p>
	<p>Une vigilance quant à la qualité des conditions de travail des professionnels.</p>
	<p>Une culture de l'évaluation des pratiques professionnelles.</p>
Respect des choix et des convictions de chacun	<p>Un respect des choix de vie et des convictions de chacun à partir du moment où ils ne portent préjudice à personne et sont conformes au droit.</p>
	<p>Une défense des principes de la laïcité.</p>

7 – Orientations stratégiques et actions prioritaires

7.1 Les orientations stratégiques de NOUS AUSSI

Ce volet constitue la véritable **partie prospective** du projet associatif qui permet de répondre à la question « **vers où allons-nous demain ?** ».

Les orientations stratégiques et les actions décrites dans ce paragraphe sont le résultats d'un **travail collaboratif** sur plusieurs séances, qui a associé les membres du Conseil d'Administration, la direction générale, les directions de pôles, la direction des ressources humaines et la direction administrative et financière.

Les orientations stratégiques serviront de **guide** aux membres du Conseil d'Administration dans la conduite de la mise en œuvre du projet associatif et seront déclinées par les directeurs des établissements et services dans leurs propres structures, à travers la partie prospective de leurs projets d'établissements et de services. Cette logique prospective permet de créer les **conditions nécessaires au changement** et de favoriser la **mobilisation des acteurs concernés**.

Ces orientations sont considérées comme des pistes d'amélioration, qui pourront être revues et adaptées au fur et à mesure de leur mise en œuvre. Cette partie est donc un **réel outil de travail « vivant »** pour les cinq années à venir et ne doit en aucun cas constituer une feuille de route immuable. Il s'agit d'un **guide** qui doit **orienter l'action** de chacun des acteurs de la vie de l'Association.

Cinq orientations stratégiques ont été actées :

Personnalisation et qualité de l'accompagnement en adéquation avec les besoins et les attentes des personnes accompagnées

Consolidation de la gouvernance et du fonctionnement de l'association

Ouverture sur l'environnement et renforcement de la communication externe

Affirmation de la place des familles

Promotion des ressources humaines et des compétences professionnelles

7.2 Les actions prioritaires

Orientations stratégiques	Actions prioritaires à conduire
<p>Orientation 1 :</p> <p>Personnalisation et qualité de l'accompagnement en adéquation avec les besoins et les attentes des personnes accompagnées</p>	<p>Identifier et élaborer des projets prioritaires en lien avec l'adaptation de l'offre de service.</p>
	<p>Identifier et étudier la faisabilité des projets d'investissement prioritaires visant à améliorer les conditions d'accueil/d'habitat des personnes accompagnées.</p>
	<p>Définir une cohérence de l'accompagnement.</p>
	<p>Accompagner la possibilité d'une vie affective, intime et sexuelle des personnes accompagnées.</p>
<p>Orientation 2 :</p> <p>Consolidation de la gouvernance et du fonctionnement de l'Association</p>	<p>Renforcer la professionnalisation et l'information des membres du Conseil d'Administration.</p>
	<p>Assouplir les modes de gestion et rechercher de nouvelles sources de financement.</p>
	<p>Harmoniser le système d'information et les outils de pilotage.</p>
<p>Orientation 3 :</p> <p>Ouverture sur l'environnement et renforcement de la communication externe</p>	<p>Renforcer la visibilité et la place de l'association sur le territoire.</p>
	<p>Favoriser la coopération des associations et des organismes sur le département qui œuvrent pour les personnes en situation de handicap mental.</p>
	<p>Evaluer les partenariats actuels, les consolider et les élargir à d'autres domaines.</p>
	<p>Etablir une stratégie de communication externe, les outils et moyens associés.</p>
<p>Orientation 4 :</p> <p>Affirmation de la place des familles</p>	<p>Améliorer la communication auprès des familles.</p>
	<p>Outils les familles sur le handicap mental et les bonnes pratiques.</p>
	<p>Encourager les familles et les proches à adhérer et à rejoindre l'Association.</p>
<p>Orientation 5 :</p> <p>Promotion des ressources humaines et des compétences professionnelles</p>	<p>Développer les compétences des professionnels et s'inscrire dans une culture de l'évaluation des pratiques professionnelles.</p>
	<p>Garantir de bonnes conditions de travail et un dialogue social constructif.</p>
	<p>Garantir l'accueil et l'intégration des nouveaux professionnels.</p>
	<p>Développer et animer le bénévolat au sein des établissements.</p>

8 – Fiches actions et programmation

8.1 Orientation 1 : Personnalisation et qualité de l'accompagnement en adéquation avec les besoins et les attentes des personnes accompagnées

Orientation 1	Personnalisation et qualité de l'accompagnement en adéquation avec les besoins et les attentes des personnes accompagnées
Fiche action n°1.1	Identifier et élaborer des projets prioritaires en lien avec l'adaptation l'offre de service.
Objectif	Rénover l'internat de l'IME.
Livrable attendu de la part du Groupe Projet	- Livraison du bâtiment.
Groupe projet	- Directrice Générale, Directeur IME, 1 ou 2 Membres du bureau / Conseil d'Administration.
Responsable	Directrice Générale.
Destinataires du travail	- Professionnels de l'IME ; - Familles ; - ARS.
Méthode à mettre en œuvre/ Etapes	1 – Validation du nouvel agrément ; 2 – Travail de coordination avec un cabinet externe ; 3 – Présentation pour validation à l'ARS ; 4 – Montage financier.
Critères d'évaluation de la fiche action	Ecart entre prévisionnel et réalisé ; Conception et construction du bâtiment.
Planning	Janvier 2016 à fin 2020.

Orientation 1	Personnalisation et qualité de l'accompagnement en adéquation avec les besoins et les attentes des personnes accompagnées
Fiche action n°1.2	Identifier et étudier la faisabilité des projets d'investissement prioritaires visant à améliorer les conditions d'accueil/d'habitat des personnes accompagnées.
Objectifs	- Construire une feuille de route des différents projets ; - Les prioriser sur la base de différents scénarios.
Livrable attendu de la part du Groupe Projet	- Différents scénarii et feuilles de route.
Groupe projet	- Directrice Générale, Directeurs de pôles, membres du Conseil d'Administration.
Responsable	Directrice Générale et Bureau.
Destinataires du travail	- Association / Professionnels ; - ARS ; - Conseil Départemental.
Méthode à mettre en œuvre/ Etapes	1 – Choisir le prestataire ; 2 – Obtenir une validation par l'ARS et le Conseil Départemental ; 3 – Elaborer le plan financier.
Critères d'évaluation de la fiche action	Mise en place d'une planification.
Planning	Dernier trimestre 2017.

Orientation 1	Personnalisation et qualité de l'accompagnement en adéquation avec les besoins et les attentes des personnes accompagnées
Fiche action n°1.3	Définir une cohérence de l'accompagnement.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Garantir qu'une personne sera accompagnée avec les mêmes stratégies d'intervention adaptées à ses besoins, tout au long de son parcours de vie ; - Avec son accord ou celle de son représentant légal, partager des éléments indispensables à son accompagnement d'un service à l'autre, d'une équipe à l'autre.
Livrable attendu de la part du Groupe Projet	<ul style="list-style-type: none"> - Procédure de transmission ; - Formation transversale des professionnels de l'Association (a minima sur les outils de communication et l'éducation structurée).
Groupe projet	<ul style="list-style-type: none"> - Directions de Pôles, DRH, 1 membre du Bureau représentant des familles, 2 ou 3 professionnels dont l'Assistante Sociale.
Responsable	Une direction de pôle.
Destinataires du travail	<ul style="list-style-type: none"> - Professionnels de l'Association ; - Familles.
Méthode à mettre en œuvre/ Etapes	<p>1 – Etablir la procédure de transmission du dossier unique à l'autre établissement concerné par l'accompagnement de la personne ;</p> <p>2 – Identifier le nombre de professionnels dans l'Association non formés à MAKATON et à l'éducation structurée et le nombre de professionnels par structures utiles à former selon les fonctions et les établissements.</p> <p>3 – Programmer des rencontres partenariales ou de projet quand l'orientation de la personne se fait en dehors de l'Association.</p> <p>4 – Etablir un planning des formations.</p>
Critères d'évaluation de la fiche action	<p>Nombre de professionnels formés sur des thématiques transversales ;</p> <p>Nombre de réunions partenariales ou réunions de projet ;</p> <p>Nombre d'accord de familles ou des personnes elles-mêmes pour transmission du dossier unique d'un établissement à un autre.</p>
Planning	<p>Action démarrée.</p> <p>Prochaines actions : 1^{er} semestre 2017.</p>

Orientation 1	Personnalisation et qualité de l'accompagnement en adéquation avec les besoins et les attentes des personnes accompagnées
Fiche action n°1.4	Accompagner la possibilité d'une vie affective, intime et sexuelle des personnes accompagnées.
Objectifs	- Concilier les attentes des personnes accompagnées, des familles en accord avec la réglementation.
Livrable attendu de la part du Groupe Projet	- Actualisation de la charte et communication de celle-ci aux personnes accompagnées, aux familles et aux professionnels.
Groupe projet	- 1 Membre du Bureau, Présidents de CVS, 1 expert extérieur, 1 professionnel de chaque secteur, 1 directeur de pôle.
Responsable	Président.
Destinataires du travail	- Association / Professionnels ; - Personnes Accompagnées ; - Partenaires extérieurs.
Méthode à mettre en œuvre/ Etapes	1 – Rechercher un prestataire extérieur expert ; 2 – Mettre en place de groupes de travail ; 3 – Enquêter auprès des familles ; 4 – Réaliser les documents dans la charte en FALC.
Critères d'évaluation de la fiche action	Charte actualisée et communiquée. Mise en place d'indicateur sur les incidents et signalements.
Planning	Dernier trimestre 2018.

8.2 Orientation 2 : Consolidation de la gouvernance et du fonctionnement de l'Association

Orientation 2	Consolidation de la gouvernance et du fonctionnement de l'Association
Fiche action n°2.1	Renforcer la professionnalisation et l'information des membres du Conseil d'Administration.
Objectifs	- Améliorer la connaissance par les administrateurs du secteur médico-social.
Livrable attendu de la part du Groupe Projet	- Formation par des organismes (par ex. : URIOPSS) ; - Formations internes ; - Bibliothèque / documentation.
Groupe projet	- 2 ou 3 membres du CA (bénévoles / parents), Directrice Générale.
Responsable	1 membre du Conseil d'Administration.
Destinataires du travail	- Tous les membres du Conseil d'Administration ; - Tous les membres de l'Association (parents / membres actifs).
Méthode à mettre en œuvre/ Etapes	1 – Etablir un questionnaire pour évaluer les attentes ; 2 – Faire un choix des formations à organiser ; 3 – Etablir un planning ; 4 – Faire un retour d'expérience.
Critères d'évaluation de la fiche action	Retour de questionnaire. Nombre de formations réalisées. Nombre de participants.
Planning	Premier semestre 2017.

Orientation 2	Consolidation de la gouvernance et du fonctionnement de l'Association
Fiche action n°2.2	Assouplir les modes de gestion et rechercher de nouvelles sources de financement.
Objectifs	- Sécuriser les moyens et rechercher de nouvelles sources de financement.
Livrable attendu de la part du Groupe Projet	- Signature d'un CPOM avec l'ARS et le Conseil Départemental ; - Obtenir des fonds de personnes privées ou d'organismes.
Groupe projet	- 2 membres du Conseil d'Administration, Président, Trésorier, Directrice Générale.
Responsable	Trésorier de l'Association.
Destinataires du travail	- Tous les membres de l'Association ; - Les notaires locaux ; - Les clubs services ; - Les autorités de contrôle pour le CPOM.
Méthode à mettre en œuvre/ Etapes	1 – Réaliser une opération de communication de l'Association sur les projets ; 2 – Etablir la liste des personnes et des organismes ; 3 – Contacter l'ARS et le Conseil Départemental 74 pour discussion et négociation.
Critères d'évaluation de la fiche action	Réalisation de la plaquette ; Nombre de plaquettes diffusées ; Signature du CPOM ; Montant des ressources obtenues.
Planning	Deuxième semestre 2017 à 1 ^{er} trimestre 2018.

Orientation 2	Consolidation de la gouvernance et du fonctionnement de l'Association
Fiche action n°2.3	Harmoniser le système d'information et les outils de pilotage.
Objectifs	- Rendre le système d'information et les outils de pilotage plus lisibles et faciles de fonctionnement.
Livrable attendu de la part du Groupe Projet	- Réalisation de documents et outils communs à l'ensemble des établissements ; - Réalisation de tableaux de bord et procédures.
Groupe projet	- Directrice Générale, Directeurs de Pôle, DAF, Trésorier.
Responsable	Directrice Générale.
Destinataires du travail	- Ensemble des professionnels.
Méthode à mettre en œuvre/ Etapes	1 – Recenser tous les outils existants ; 2 – Evaluer leur pertinence ; 3 – Dresser l'état des besoins ; 4 – Tenir compte de la réglementation à respecter.
Critères d'évaluation de la fiche action	Nombre de réunions. Nombre de procédures et de documents réalisés. Envoi des indicateurs des tableaux de bord.
Planning	Action déjà engagée.

8.3 Orientation 3 : Ouverture sur l'environnement et renforcement de la communication externe

Orientation 3	Ouverture sur l'environnement et renforcement de la communication externe
Fiche action n°3.1	Renforcer la visibilité et la place de l'association sur le territoire.
Objectif	- Faire connaître l'Association dans le département, la région.
Livrable attendu de la part du Groupe Projet	- Diffuser le projet associatif auprès de tous les partenaires et instances.
Groupe projet	- Le Président, la Directrice Générale, 1 ou 2 membres du Bureau.
Responsable	Le Président.
Destinataires du travail	- Tous les destinataires du projet associatif (professionnels, partenaires, familles).
Méthode à mettre en œuvre/ Etapes	1–Choisir en bureau plénier sur proposition du président les destinataires prioritaires auxquels envoyer le document. 2 – Envoyer et diffuser le projet sous différentes formes.
Critères d'évaluation de la fiche action	Envois effectués et publication sur site. Retours et commentaires des personnes destinataires du projet. Consultation du projet associatif via le site internet.
Planning	Après approbation en Assemblée Générale du projet associatif, entre juillet et fin octobre 2016.

Orientation 3	Ouverture sur l'environnement et renforcement de la communication externe
Fiche action n°3.2	Favoriser la coopération des associations et des organismes sur le département qui œuvrent pour les personnes en situation de handicap mental.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des liens de partenariat (échanges de bonnes pratiques, mutualisations, réponses à AAP, favoriser la fluidité des parcours des personnes accompagnées) ; - Mettre en place des formations entre professionnels inter-associations positionnées sur le champ du handicap mental ; - Trouver des solutions d'accompagnement pour tous adaptées aux besoins des personnes.
Livable attendu de la part du Groupe Projet	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions qui rassemblent les présidents, les directions générales, les directions et/ou chefs de service sur des thématiques généralistes ou spécifiques. - Proposition de places de formation (1 ou 2 par session à des professionnels salariés d'associations extérieures.
Groupe projet	<ul style="list-style-type: none"> - Président, Directrice Générale, DRH, direction de Pôles.
Responsable	Directrice Générale.
Destinataires du travail	<ul style="list-style-type: none"> - Partenaires identifiés en externe pour alimenter les échanges de bonnes pratiques, mutualisations-coopérations et échanges divers. - DRH de ces associations.
Méthode à mettre en œuvre/ Etapes	<p>1 – Etablir un programme de réunions et de formations et les proposer à d'autres organismes ;</p> <p>2 – Mettre en œuvre des réunions thématiques entre chefs de service, direction de Pôles, directions générales avec le FAM de Leirens et la Fondation Cognac Jay ;</p> <p>3 – Lancer les invitations et recenser les réponses pour valider la proposition de formation.</p>
Critères d'évaluation de la fiche action	Nombre de réunions inter-associatives et identification des participants. Nombre de formations suivies par les personnels extérieurs à Nous Aussi au cours des 4 prochaines années.
Planning	A construire à partir de la fin 2016. A intégrer dans le budget de formation 2017.

Orientation 3		Ouverture sur l'environnement et renforcement de la communication externe
Fiche action n°3.3	Evaluer les partenariats actuels, les consolider et les élargir à d'autres domaines.	
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des conventions signées aux partenaires avec lesquels l'Association travaille quand les liens ne sont pas encore formalisés. 	
Livrable attendu de la part du Groupe Projet	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de conventions quand elles n'existent pas ; - Prises de contact ou conventions nouvelles formalisées, en priorité à l'attention du sanitaire, des personnels libéraux (orthophonistes, médecins généralistes et psychiatres – médecins spécialistes) et du secteur médico-social gérant des FAM ou des structures pour personnes vieillissantes. 	
Groupe projet	<ul style="list-style-type: none"> - Directrice générale et Direction de Pôles. 	
Responsable	Directrice générale et/ou Directions de Pôles.	
Destinataires du travail	<ul style="list-style-type: none"> - Direction générale ou directions d'associations ou partenaires extérieurs avec lesquels les conventions sont souhaitées. 	
Méthode à mettre en œuvre/ Etapes	<p>1 – Faire un état des lieux des conventions existantes et à mettre en œuvre.</p> <p>2 – Etablir un projet de convention type à formaliser.</p>	
Critères d'évaluation de la fiche action	<p>Nombre de contacts établis.</p> <p>Nombre de conventions formalisées.</p>	
Planning	Premier semestre 2017.	

Orientation 3		Ouverture sur l'environnement et renforcement de la communication externe
Fiche action n°3.4	Etablir une stratégie de communication externe, les outils et moyens associés.	
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien du site internet ; - Relancer la publication d'un petit journal « associatif » une fois par an (événementiel et vie quotidienne pour rendre compte du fonctionnement des établissements et de la vie de l'Association). 	
Livrable attendu de la part du Groupe Projet	<ul style="list-style-type: none"> - Publication du « petit journal ». 	
Groupe projet	<ul style="list-style-type: none"> - DRH, membres du Bureau, Directrice Générale, secrétaire Directrice Générale. 	
Responsable	Un comité de rédaction (membre du bureau, DRH).	
Destinataires du travail	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les professionnels de Nous Aussi, familles et partenaires. 	
Méthode à mettre en œuvre/ Etapes	<ol style="list-style-type: none"> 1 – Favoriser la réception des articles proposés par le comité de rédaction 2 – Planifier des rencontres annuelles au groupe projet pour trier et organiser les articles avant parution du petit journal (recherche d'un imprimeur et de financements éventuels + envoi aux familles + extérieur et mise en réseau site internet et autres en fonction des besoins). 	
Critères d'évaluation de la fiche action	Publication et diffusion du petit journal aux familles a minima à l'occasion du redémarrage de la publication. Réaction des adhérents d'une année sur l'autre ou pendant l'AG.	
Planning	Premier semestre 2018.	

8.4 Orientation 4 : Affirmation de la place des familles

Orientation 4		Affirmation de la place des familles
Fiche action n°4.1	Améliorer la communication auprès des familles.	
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer conjointement les Projets Personnalisés d'Accompagnement (PPA) ; - Informer, rendre lisible le fonctionnement des établissements. 	
Livrable attendu de la part du Groupe Projet	<ul style="list-style-type: none"> - Rédaction des PPA et actualisation chaque année ; - Transmission aux familles de toute information utile. 	
Groupe projet	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur de pôle, chef de service, secrétaire. 	
Responsable	Directeur de pôle.	
Destinataires du travail	<ul style="list-style-type: none"> - Personne accompagnée et famille et/ou tuteur ; - Equipe pluridisciplinaire. 	
Méthode à mettre en œuvre/ Etapes	<ol style="list-style-type: none"> 1 – Etablir la procédure de réalisation des PPA (évaluation des besoins et attentes, entretiens avec les personnes accompagnées et tuteurs, réunion de synthèse, signature du PPA par toutes les parties) ; 2 – Elaborer les PPA à partir de cette procédure ; 3 – Envoyer la version papier signée ; 4 – Actualiser régulièrement le site internet de l'association ; 5 – Mettre en place des panneaux d'affichage à l'intention des familles pour les informer de l'actualité ; 6 – Envoyer par mail ou par courrier les comptes rendus de CVS ; 7 – Mettre en place une boîte à idées à l'intention des familles. 	
Critères d'évaluation de la fiche action	Nombre de PPA réalisés. Enquête de satisfaction. Nombre de réclamations.	
Planning	Janvier 2016 à fin 2020.	

Orientation 4	Affirmation de la place des familles
Fiche action n°4.2	Outiller les familles sur le handicap mental et les bonnes pratiques.
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser, informer, former les familles à la notion de handicap et de pathologie ainsi qu'aux recommandations de bonnes pratiques notamment en matière de prise en charge ; - Permettre aux familles de participer à des formations à l'initiative de l'Association, sur des thématiques spécifiques (MAKATON, éducation structurée) ; - Permettre aux familles de participer à des formations ouvertes à tous, colloques ou journées d'études en rendant accessible l'annonce de ces formations via une information de l'établissement ou sur le site internet de l'Association.
Livable attendu de la part du Groupe Projet	<ul style="list-style-type: none"> - Animation de soirées à thème ; - Formations, colloques, journées d'études.
Groupe projet	Directrice générale, DRH, directeurs de pôles, 1 membre du Bureau.
Responsable	Directrice générale et Bureau.
Destinataires du travail	<ul style="list-style-type: none"> - Personnes accompagnées et familles et/ou tuteurs, professionnels, partenaires extérieurs.
Méthode à mettre en œuvre/ Etapes	<ol style="list-style-type: none"> 1 – Organiser une réunion à thème par an (en fonction de la demande des familles et thématiques déjà abordées dans l'environnement) avec comme animateur, un ou des professionnels en interne ou un intervenant extérieur ; 2 – Utiliser des supports informatiques (exemple : power point ou film...); 3 – Transmettre des supports aux participants ; 4 – Remettre un questionnaire de satisfaction à l'issue de chaque réunion ; 5 – Réaliser des enquêtes pour connaître les attentes de formation des familles.
Critères d'évaluation de la fiche action	<p>Nombre de réunions réalisées. Synthèse de l'enquête de satisfaction. Nombre de formations « ouvertes » mises en œuvre au cours des 5 prochaines années. Nombre de familles participantes.</p>
Planning	Premier semestre 2018.

Orientation 4	Affirmation de la place des familles
Fiche action n°4.3	Encourager les familles et les proches à adhérer et à rejoindre l'Association.
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter le nombre d'adhérents et promouvoir leur engagement bénévole ; - Consolider le Bureau.
Livable attendu de la part du Groupe Projet	Un Conseil d'Administration et un Bureau composés de membres actifs plus nombreux.
Groupe projet	- Président, 1 membre du Conseil d'Administration.
Responsable	Président.
Destinataires du travail	- Les familles et les amis des personnes accompagnées.
Méthode à mettre en œuvre/ Etapes	<ol style="list-style-type: none"> 1 – Informer lors de manifestations ; 2 – Informer durant l'Assemblée Générale ; 3 – Parrainer des nouveaux parents par les adhérents conformément à une procédure de parrainage ; 4 – Ouvrir les statuts ; 5 – Organiser des actions ciblées.
Critères d'évaluation de la fiche action	<p>Nombre d'adhérents souhaitant s'investir.</p> <p>Nombre de candidats au Conseil d'Administration.</p>
Planning	Janvier 2016 à fin 2020.

8.5 Orientation 5 : Promotion des ressources humaines et des compétences professionnelles

Orientation 5	Promotion des ressources humaines et des compétences professionnelles
Fiche action n°5.1	Développer les compétences des professionnels et s'inscrire dans une culture de l'évaluation des pratiques professionnelles.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Actualiser les compétences des professionnels dans chaque métier ; - Evaluer et faire évoluer les pratiques des professionnels ; - Développer la fonction formation au service RH.
Livrable attendu de la part du Groupe Projet	<ul style="list-style-type: none"> - Formation continue en lien avec les fonctions exercées à Nous Aussi. - Mobilité interne. - Echanges entre professionnels d'autres associations.
Groupe projet	<ul style="list-style-type: none"> - Directeurs de pôle et DRH.
Responsable	DRH.
Destinataires du travail	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les professionnels de l'Association.
Méthode à mettre en œuvre/ Etapes	<p>1 – Etablir une fiche d'évaluation de formation et de mise en pratique des apports (notamment dans entretien annuel et professionnel) ;</p> <p>2 – Promouvoir, diffuser et valoriser les compétences et communiquer sur les postes disponibles.</p>
Critères d'évaluation de la fiche action	<p>Nombre d'heures de formation par an et par catégorie de personnel.</p> <p>Montant du budget consacré à la formation.</p> <p>Nombre de mobilités internes sur une année.</p> <p>Interrogation des professionnels sur les besoins en formation (individuels et collectifs).</p>
Planning	Deuxième semestre 2017 et premier semestre 2018.

Orientation 5	Promotion des ressources humaines et des compétences professionnelles
Fiche action n°5.2	Garantir de bonnes conditions de travail et un dialogue social constructif.
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'attractivité de l'Association, les conditions de travail et favoriser le dialogue social.
Livrable attendu de la part du Groupe Projet	<ul style="list-style-type: none"> - Informer les professionnels sur l'effectivité de leurs droits. - Constituer « un pool » de remplaçants multi sites. - Assurer le fonctionnement des Instances Représentatives du Personnel.
Groupe projet	<ul style="list-style-type: none"> - Directeurs de pôle, DRH, Directrice Générale.
Responsable	Directeurs de chaque pôle.
Destinataires du travail	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les services de l'Association.
Méthode à mettre en œuvre/ Etapes	<ol style="list-style-type: none"> 1 – Organiser des réunions des professionnels sur des thématiques précises (plusieurs formats possibles). 2 – Développer les outils de gestion de planning. 3 – Diversifier les sources de recrutement. 4 – Mutualiser-coopérer avec d'autres employeurs.
Critères d'évaluation de la fiche action	<p>Taux d'absentéisme ; Taux de Turn-Over ; Nombre de postes vacants ; Nombre de jours de grève.</p>
Planning	Deuxième semestre 2017 et premier semestre 2018.

Orientation 5	Promotion des ressources humaines et des compétences professionnelles
Fiche action n°5.3	Garantir l'accueil et l'intégration des nouveaux professionnels.
Objectif	- Permettre que chaque nouveau professionnel intègre dès sa prise de poste la culture associative, ses fonctions et le fonctionnement de la structure.
Livrable attendu de la part du Groupe Projet	- Livret d'intégration ; - Mise en place d'un référent (parrain).
Groupe projet	- Directeurs de pôle et DRH.
Responsable	DRH.
Destinataires du travail	- Tous les professionnels de l'Association en CDI de tous les services.
Méthode à mettre en œuvre/ Etapes	1 – Rédiger un livret d'intégration ; 2 – Organiser des visites des établissements ; 3 – Recenser les parrains intéressés, leur motivation et leurs compétences ; 4 – Systématiser les rapports d'étonnement pendant la période d'essai ; 5 – Organiser des temps de doublure à la prise de poste (pour les métiers liés à la prise en charge prioritairement).
Critères d'évaluation de la fiche action	Nombre de fin de période d'essai. Nombre de rapports d'étonnement réalisés.
Planning	Deuxième semestre 2018.

Orientation 5	Promotion des ressources humaines et des compétences professionnelles
Fiche action n°5.4	Développer et animer le bénévolat au sein des établissements.
Objectif	- Développer le bénévolat pour des activités spécifiques.
Livrable attendu de la part du Groupe Projet	- Identifier les besoins des personnes accompagnées pour chaque pôle ; - Définir un nombre limité d'intervenants.
Groupe projet	- Directeurs de pôle, DRH et 1 membre du Bureau.
Responsable	DRH.
Destinataires du travail	- Tous les services de l'Association.
Méthode à mettre en œuvre/ Etapes	1 – Organiser une « commission » d'études des propositions de bénévolat ; 2 – Définir un cahier des charges pour chaque action ; 3 – Valider l'engagement du bénévole ; 4 – Mettre en œuvre une charte du bénévolat ; 5 – Garantir l'assurance du bénévole.
Critères d'évaluation de la fiche action	Nombre de bénévoles intervenant sur une année. Nombre d'activités pertinentes développées sur une année.
Planning	Deuxième semestre 2016 et premier semestre 2017.

9 – Planification des fiches actions

N°	Fiches actions	2016				2017				2018				2019				2020				
		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	
1.1	Identifier et élaborer des projets prioritaires.																					
1.2	Identifier et étudier la faisabilité des projets d'investissement prioritaires.																					
1.3	Définir une cohérence de l'accompagnement.																					
1.4	Accompagner la possibilité d'une vie affective, intime et sexuelle des personnes accompagnées.																					
2.1	Renforcer la professionnalisation et l'information des membres du CA.																					
2.2	Assouplir les modes de gestion et rechercher de nouvelles sources de financement.																					
2.3	Harmoniser le système d'information et les outils de pilotage.																					
3.1	Renforcer la visibilité et la place de l'association sur le territoire.																					
3.2	Favoriser la coopération des associations et des organismes sur le département.																					
3.3	Evaluer les partenariats actuels, les consolider et les élargir.																					
3.4	Etablir une stratégie de communication externe, les outils et moyens associés.																					
4.1	Améliorer la communication auprès des familles.																					
4.2	Outiller les familles sur le handicap mental et les bonnes pratiques.																					
4.3	Encourager les familles et les proches à adhérer et à rejoindre l'Association.																					
5.1	Développer les compétences des professionnels.																					
5.2	Garantir de bonnes conditions de travail et un dialogue social constructif.																					
5.3	Garantir l'accueil et l'intégration des nouveaux professionnels.																					
5.4	Développer et animer le bénévolat.																					

10 – Démarche d'évaluation et pilotage

L'Association, dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue de la qualité des prestations, réalise pour chacun de ses établissements et services **des évaluations interne et externe**, sur la base des recommandations de bonnes pratiques publiées par l'ANESM.

NOUS AUSSI favorise le recueil de la satisfaction des différents acteurs en encourageant l'expression de chacun. Ce recueil s'effectue, notamment, par le biais des Conseils de la Vie Sociale, des différentes enquêtes de satisfaction conduites, ainsi que des instances représentatives du personnel et des instances statutaires (Conseil d'Administration, Assemblée Générale...).

10.1 Evaluation de la mise en œuvre du projet associatif

L'évaluation de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi du projet associatif s'exerceront en Comité de pilotage et en Conseil d'Administration au moins deux fois par an. Cette démarche garantit la volonté d'évolution et d'engagement de l'Association.

10.2 Validité du projet associatif

Le projet associatif est établi pour une durée de cinq ans, révisable autant que nécessaire, par le Conseil d'Administration de NOUS AUSSI.

Projet associatif arrêté par le Conseil d'Administration du	28 Avril 2016
Projet associatif approuvé par l'Assemblée générale du	10 Juin 2016